

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 2.50 francs. Abonnement annuel: 69 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 30 francs; payable au compte de chèques postaux 10-4772-4

Vous qui entrez ...

En matière de drogue, c'est devenu une convention que de parler de l'«échec du modèle répressif». La formule n'en est pas moins trompeuse, car la politique dite «des trois piliers», encore plus ou moins pratiquée aujourd'hui dans le Canton de Vaud, n'est pas seulement répressive, mais aussi préventive et curative. On oublie souvent qu'un pourcentage non négligeable de toxicomanes pris en charge dans des institutions orientées sur l'abstinence arrivent à s'en sortir. Il est vrai que c'est une opération lourde, longue et sans garantie: sevrage douloureux, réhabilitation physique et psychique interminable, réinsertion sociale problématique. Les échecs sont fréquents, et les réussites parfois précaires. Est-il justifié pour autant de parler d'un «échec» en général? Autant parler de l'«échec du modèle hospitalier» sous prétexte que des malades meurent à l'hôpital. Chaque réussite thérapeutique, chaque toxicomane qui s'arrache à son esclavage est une bataille gagnée, là est l'essentiel.

Notre situation à l'égard de la drogue est celle d'une impuissance relative. Cette impuissance ne tient pas au «modèle répressif», mais à la fragilité physique et psychique des toxicomanes, à leur corps traversé de besoins irrésistibles, à leur volonté défaillante. Et il en sera toujours ainsi, quel que soit le «modèle» choisi.

Ce constat d'impuissance relative n'est satisfaisant pour personne. Mais il est insupportable pour ceux qui pensent que le mal résulte d'un simple déficit d'organisation sociale et qu'on peut y répondre par une action sociale volontariste et systématique de l'Etat. C'est dans cette perspective optimiste d'une situation totalement maîtrisée qu'est née l'idée du *shootoir*¹.

Mais, quelle maîtrise? Ne pouvant contraindre les toxicomanes à respecter la loi, on a pris le parti de tordre la loi pour faire une place à la toxicomanie: ne pas supprimer l'interdit, mais l'incorporer au règlement, organiser l'illégal plutôt que de le combattre. «L'accès au local ne sera pas surveillé par des policiers afin d'éviter de les mettre dans une situation incompatible avec leur devoir», déclare la conseillère communale Solange Peters², avouant ainsi qu'il s'agit bien de créer une zone d'illégalité officielle. «Illégalité officielle»: l'Etat veut jouer ici, simultanément, deux rôles contradictoires.

Et si l'on examinait les résultats du «modèle non répressif» proposé par nos savants chimistes? Ils ont commencé par se montrer *cool* avec les *dealers* et les consommateurs, pour les apprivoiser et leur montrer qu'on ne les rejetait pas. Ratage absolu. Ensuite, ils ont inventé l'échange de seringues usagées contre des seringues stériles, dans le but d'éviter de trouver des seringues sales dans tous les coins. Résultats insignifiants. Ils ont continué avec la distribution de seringues par paquets, sans plus se soucier, d'ailleurs, de la récupération des seringues usagées, ce qui montre la futilité de leur argumentation quand ils invoquent l'ordre dans les rues et la protection du public pour justifier leurs projets. Puis on plaça des automates à seringues, évacuant du même coup la médiation humaine entre la société et le consommateur. Aujourd'hui, ils proposent aux Lausannois de créer un local d'injection et d'inhalation ouvert sept heures par jour... en attendant plus. En parallèle, ils prévoient la création de laboratoires mobiles pour l'analyse gratuite des drogues consommées dans les manifestations «festives»: ruine

vos corps et votre intelligence, mais avec du bon! Autre projet encore, la distribution de matériel gratuit pour la consommation de cocaïne dans les boîtes de nuit. Un nouveau pas significatif, puisque, dans ce cas, la «maîtrise» passe par l'incitation! Certains – ultra-libéraux ou gauchistes – préconisent la dépénalisation générale. D'autres, ou les mêmes, proposent la distribution gratuite de cocaïne, après celle d'héroïne, en attendant sans doute que les hôpitaux soient sommés de créer des services d'«accueil à bas seuil d'exigence»! Les partisans de la non-répression sont ainsi condamnés, pour conserver une illusion de maîtrise, à reculer interminablement devant la drogue qui avance. Echec total, contre-performance absolue du «modèle non répressif»!

Ça ne les empêche pas de continuer à réciter le *credo* baba de la non-répression. Mme Peters affirme qu'«on éduquera les consommateurs pour qu'ils récupèrent le matériel souillé». Cette pionnade est typique de l'aveuglement idéologique. On sait parfaitement que ce n'est pas possible, mais on fait comme si. Comme si le fait de consommer «sanitairement» pouvait d'une quelconque façon induire le consommateur à changer de comportement. Comme si sa conscience n'était pas altérée par la drogue et qu'il suffisait de changer les conditions extérieures de la consommation pour qu'il puisse se reprendre. Comme si on ne savait pas que la drogue, comme l'alcoolisme, engendre chez le consommateur une représentation déformée – centrée sur lui seul – de la réalité et une échelle des valeurs étalonnée en fonction exclusive de la satisfaction immédiate de ses besoins, quitte à y sacrifier son corps et

son âme. Le «matériel souillé» de Mme Peters est bien le dernier de ses soucis.

S'en sortir? L'impulsion initiale ne peut venir que du toxicomane lui-même. Sans ce premier mouvement spontané, toute aide est illusoire: il y faut un restant de liberté, un jugement brièvement lucide sur soi-même, une distance peut-être infime prise par rapport à la prochaine dose. La petite flamme de la volonté peut alors naître et grandir. Cette prémisses d'une reconquête intérieure est fragile. Elle a besoin de soutien. Et la réprobation unanime et sans équivoque de la société, par ses autorités, magistrats, législateurs, policiers, juges, est un soutien majeur.

Il se volatilise si, en parallèle, le même Etat prétend également gérer la consommation en cultivant l'inacceptable équivoque de l'illégal légal. Dans le comportement pavlovien du drogué, la création d'un local où il peut officiellement consommer sa drogue signifie que la société légitime sa toxicomanie. Alors, à quoi bon se torturer pour s'en sortir?

L'apparente sollicitude de la Municipalité conduit le toxicomane à une exclusion bien plus définitive que la répression. Elle l'enferme dans sa dépendance plus profondément que dans un cachot. «Vous qui entrez ici... sachez que nous n'espérons plus rien de vous», voilà le message qu'il faudra inscrire au-dessus de la porte ouverte du *shootoir* lausannois.

OLIVIER DELACRÉTAZ

¹ Nous rappelons à nos lecteurs l'article très complet de M. Jean-Philippe Chenu, «Un local d'injection à Lausanne? Dix bonnes raisons de voter "non"!», dans La Nation N° 1812 du 8 juin 2007.

² 24 heures du 25 juin.

D'un Grutli à un autre

La polémique autour de la célèbre prairie (pas «la plaine»!) et de son occupation le 1^{er} août prochain a atteint un degré d'intensité comparable à l'aventure d'Alinghi, ce qui n'est pas peu dire. Alimentée d'une part par l'obstination compréhensible de Mme Calmy-Rey, d'autre part par les bisbilles politico-financières entre Confédération, cantons et communes concernées, elle a abouti à un compromis financé par des entreprises privées discrètes et néanmoins connues. Issue assez lamentable pour une manifestation qui méritait mieux. Tournons la page.

La célébration du 1^{er} août au Grutli est de bonne guerre et doit être maintenue. La présence du président de la Confédération est légitime et pourrait devenir traditionnelle, mais sous deux réserves. D'abord, il n'y a pas lieu d'attirer des foules sur la prairie historique: la disposition des lieux ne s'y prête pas et il ne faut pas concurrencer les nombreuses

manifestations locales (feux sur les sommets y compris), animées en général d'un bon esprit. Ensuite, il est essentiel d'éviter tout accaparement partisan de la fête: le 1^{er} août ne saurait être ni «de gauche» ou «de droite», ni «féministe» ou «macho». On attend du président (ou de la présidente) de la Confédération qu'il s'abstienne de toute allusion propre à diviser les Confédérés.

Mais déjà devine-t-on les froncements de sourcils de quelques-uns de nos lecteurs: en quoi ces histoires de prairie historique nous concernent-elles? C'est vrai, les Vaudois n'y étaient pas. La lente formation de leur unité nationale était jalonnée d'autres événements, tels que, seize avant la naissance discrète de la Confédération, la consécration de la cathédrale de Lausanne par le pape en présence de l'empereur, «couronnement de la politique d'union de la chrétienté et de l'Europe»¹. Et pourtant les Vaudois sont aujourd'hui des Confédérés incon-

ditionnellement fidèles et sans arrière-pensée plus ou moins séparatiste. Ils n'étaient pas au Grutli le 1^{er} août 1291; mais ils y étaient le 18 juillet 1940, Général en tête, lors du fameux rapport qui restera l'équivalent d'une bataille gagnée (gagnée «à la suisse», c'est-à-dire sans effusion de sang...). L'appel du Commandant en chef, transmis en 48 heures jusqu'au dernier mobilisé (ceux qui l'ont vécu s'en souviennent) mérite d'être rappelé, sur les lieux mêmes d'où il fut lancé.

On souhaite à la présidente de la Confédération un paisible pèlerinage, sans vains perturbateurs, mais aussi sans dérapage préélectoral.

PHILIBERT MURET

¹ Citation extraite du Cahier de la Renaissance vaudoise No 87, de la plume de Marcel Regamey, sous le titre *La consécration de la cathédrale de Lausanne, le 19 octobre 1275, et l'unité de l'Europe chrétienne*.

Condoléances

Madame Hélène Hentsch-Martin est décédée le 20 juin dernier à l'âge de 94 ans. Elle était l'épouse du pasteur William Hentsch qui joua un rôle important dans notre mouvement. Tant à Villars-Burquin qu'à Palézieux, elle seconda sans relâche son mari tout en veillant à l'éducation de leurs six enfants.

Ayant eu le privilège, rare à l'époque, de fréquenter l'Ecole des Beaux-Arts, elle a toujours pratiqué les arts plastiques, comme le dessin, la peinture, la création de vitraux, la sculpture et finalement la photographie. En dépit d'une mobilité devenue difficile, elle a tenu à finir ses jours chez elle, dans sa maison de Corbeyrier.

Nous disons notre très vive sympathie à sa nombreuse famille et tout particulièrement à son fils, notre ami Pierre Hentsch.

Réd.

Aimer pour vivre

A deux reprises déjà, Frank Bridel nous a donné un ouvrage qui jette un regard sur son passé, sur notre passé. Le premier, *Non, nous n'étions pas des lâches, Vivre en Suisse 1933-1945*², est une réponse courageuse et ferme aux insinuations des relecteurs de notre histoire ainsi qu'aux conclusions infâmes du rapport Bergier. Le second, *Le grand chambardement, soixante années qui ont changé la vie*³, met en évidence les profondes mutations économiques, sociales, culturelles et morales vécues depuis la Seconde Guerre mondiale et leurs incidences sur notre vie quotidienne.

Avec *Aimer pour vivre*⁴ – ce beau titre le dit déjà – Frank Bridel franchit un pas de plus. Son intention et son ambition le conduisent plus loin, plus haut. Jetant un regard circulaire sur son existence, sur les influences de son milieu, sur les motivations qui l'ont guidée, il nous donne à partager ce qu'il en a retiré. Entendons-nous bien: Frank Bridel ne tombe pas dans le piège du bilan comptable en deux colonnes, avec les leçons à tirer, favorables ou non; sa sensibilité le lui interdirait.

Son propos est infiniment plus riche et plus profond, et par là, dépasse le cadre immédiat et personnel. Avec lui, évoquer une course solitaire à skis est bien plus

qu'un acte sportif. Au-delà de l'effort musculaire et cardiaque, il y a une sorte d'ascèse, née de la communion du corps avec la nature, ce que les Allemands appelleraient *Urnatur*, la nature existentielle, celle des origines.

On mesure ainsi d'emblée la dimension peu ordinaire d'un tel ouvrage. Loin du bavardage insipide d'un octogénaire à ses petits-enfants, nous suivons un homme dans ses questionnements, face aux événements et aux rencontres de la vie. Même les plus humbles, apparemment les plus banals – l'acte de faucher son pré avec une vraie faux, bien «enchapelée» et bien aiguisée avec la «mollette». Non par goût d'un pittoresque naïf, mais bien pour retrouver un geste ancestral, sur une terre qui est nôtre depuis des générations.

La vie artistique est très présente dans l'ouvrage: la littérature et l'attrait des langues, la peinture – sa couverture reproduit une toile de Pascal Besson –, l'architecture, et particulièrement l'architecture religieuse. Ainsi, ses pages sur l'art roman débute par une réflexion d'une rare élévation sur la signification de l'arc en plein cintre face à l'arc brisé de gothique. Elles ne peuvent être écrites que par un être capable de percevoir la dimen-

sion spirituelle qui guide le travail du constructeur ou du sculpteur.

Quant à la musique, on ose dire qu'elle est consubstantielle à ce magnifique livre. Chez les Bridel, la formation musicale fait partie de l'éducation familiale, avant tout par la pratique du chant. Elle éveille chez l'enfant un besoin qui ne le quittera plus, sa vie durant. De telle sorte qu'un jour, cet enfant devenu adulte écrit dans ce livre une page tout à fait étonnante sur Wilhelm Furtwängler et va jusqu'à reproduire sa signature, pour mettre en évidence les correspondances mystérieuses de ses arabesques avec l'art de ce très grand chef.

La famille Bridel appartient au milieu libriste, un milieu de haute culture, qui a donné des magistrats, des professeurs et des pasteurs au Pays, marqué par l'esprit de service. Les pages que l'auteur consacre à sa carrière militaire – il a été officier de l'état-major général et a commandé un bataillon – en sont un bel exemple. Elles lui permettent aussi de faire la preuve de son indépendance d'esprit, ici, face à certaines stupidités de la vie en caserne. Car Frank Bridel n'hésite pas non plus à détester ce qui est détestable, de la musique atonale que dénonçait déjà Ernest Ansermet à l'imposture

artistique de certains faux créateurs d'aujourd'hui.

Une des joies qui attend le lecteur du livre tient à la qualité de son écriture, vive, alerte, coruscante, jointe à l'intelligence et à la culture de l'auteur, comme à son besoin de transcendance. Car *Aimer pour vivre* n'est pas seulement un livre de lumière, il est aussi un livre de foi, ainsi qu'en témoigne son dernier chapitre, «Mystère de la religion», qui pose, avec une grande fermeté de pensée, de vraies questions, celles que nous nous posons tous.

JEAN-JACQUES RAPIN

¹ Ancien rédacteur en chef de la *Gazette de Lausanne*. Correspondant de presse à Paris puis à Berne.

² Ed. Slatkine, Genève, 2002.

³ Ed. Slatkine, Genève 2004.

⁴ Ed. Slatkine, Genève, 2007.

Chronique sportive

En voile, le Vaudois Bernard Stamm a réalisé un magnifique exploit. Pour la deuxième fois, il a remporté le tour du monde en solitaire avec escales. Sur son monocoque *Cheminées Poujoulat*, Stamm a de surcroît terminé premier de chacune des trois étapes de la course. Bravo à lui.

La saison de ski est terminée depuis quelques semaines. Il faut néanmoins souligner la progression de la Montreusienne Aline Bonjour, qui a obtenu une septième place prometteuse lors d'un slalom de coupe du monde en Sierra Nevada, puis qui a gagné deux titres lors des championnats suisses de ski alpin à Vevey (slalom et combiné).

En ski nordique, Laurence Rochat a terminé à la première place du Marathon de l'Engadine, la fameuse course populaire du canton des Grisons. Après plus de 42 kilomètres d'efforts, la championne de la Vallée de Joux a devancé sa dauphine, la Suédoise Ek, d'une seconde sur la ligne d'arrivée!

Tirons un coup de chapeau à l'équipe féminine de volley-ball de Cheseaux-sur-Lausanne, qui a gagné tous ses matches de la saison en LNB et qui est naturellement promue en division supérieure.

Enfin, l'équipe de hockey inline (patins à roulettes en ligne) de La Tour-de-Peilz a gagné pour la deuxième fois la coupe d'Europe, lors d'une compétition qui vient de se dérouler à Montreux.

A. ROCHAT

Qui a écrit cela?

Qui est-ce qui lit les romans, à part ceux qui y sont forcés par leur métier même? Qui est-ce qui les lit? Les philosophes les dédaignent, les savants aussi, les hommes d'affaires trop pressés, les adolescents n'aiment que les vers; alors, il reste les femmes.

Ces lignes de C. F. Ramuz sont extraites de *Sous la lune*, une nouvelle parue en 1905 dans le *Journal de Genève* et reprise dans le vol. V tome 1 des œuvres complètes en cours de parution chez Slatkine. Elles sont encore d'actualité cent ans plus tard, puisque nous les avons entendues presque mot pour mot de la bouche de Bernard Campiche

lors d'un exposé sur sa maison d'édition. Aucun lecteur n'a donné la réponse exacte.

Notre nouvelle citation se veut moins sérieuse. Espérons qu'elle ne gâchera pas nos relations avec nos lecteurs germanophones: *Au temps, dont parle sur le parvis de Notre-Dame ce «vieillard tout attendri» de la chanson, que Paris était encore un grand village et Berlin un groupe sans cohésion de huttes où l'on mangeait du poisson sec autour des feux de tourbe, les Germains inventèrent pour se distraire un jeu de société qui s'est perpétué jusqu'à nos jours et qui s'appelle le jeu de la particule séparable. Il*

exige un grand effort de mémoire, de solides connaissances grammaticales, un entraînement quotidien et des poumons de coureur de 5000. Il consiste à dévisser tous les verbes en deux parties, l'une qu'on pose au début de la phrase, et l'autre, la particule séparable, qu'on ne laisse apparaître qu'à la fin de la conversation si on ne l'a pas oubliée en route. Le verbe allemand est en quelque sorte un basset aux réactions lentes. Vous lui marchez sur la queue au commencement de votre phrase et il aboie quand vous la terminez. C'est un petit baril de poudre dont vous allumez négligemment la mèche sous le séant de votre interlocuteur en guise de prologue et qui lui éclate dans les jambes au moment où il s'y attend le moins. La phrase s'en trouve tout illuminée, car c'est cette explosion soudaine de la particule séparable qui lui donne tout son sens.

Le premier lecteur à nous fournir la référence exacte gagne un abonnement d'une année à *La Nation*.

Bicentenaire de Juste Olivier

Juste Olivier, auteur du monumental *Canton de Vaud – Sa vie et son histoire*, est né le 18 octobre 1807 à Eysins. Grâce à l'initiative de M. Jean-Pierre Meylan, le village de Gryon organise avec faste le bicentenaire du poète et historien vaudois: exposition, conférences, concerts, visites guidées, contes, lectures ponctueront l'été à Gryon. Nous vous recommandons vivement ces manifestations, toutes gratuites. Renseignements à l'Office du tourisme ou sur le site www.gryon.ch, rubrique «Sociétés locales».

Rappelons que les Cahiers de la Renaissance vaudoise ont publié la troisième édition de l'ouvrage majeur de Juste Olivier, *Le Canton de Vaud*, en deux volumes, précédé d'une lettre-préface de Ramuz qui est un texte important de l'auteur de *Derborence*. Pour cette occasion, une offre spéciale est proposée: les deux volumes pour le prix de Fr. 90.- (à la place de Fr. 115.-). Les lecteurs qui ne posséderaient pas encore cette œuvre majeure ou qui souhaiteraient l'offrir profiteront de ce prix avantageux jusqu'au 31 octobre 2007.

YVES GERHARD



Veuillez m'envoyer _____ exemplaire(s) de l'ouvrage majeur de Juste Olivier, *Le Canton de Vaud*, en deux volumes, au prix spécial de Fr. 90.- (+ Fr. 5.- pour le port et l'emballage)

Je souhaite recevoir le catalogue des Cahiers de la Renaissance vaudoise (gratuit)

Nom, prénom _____

Adresse _____

Date et signature _____

A envoyer sous enveloppe aux Cahiers de la Renaissance vaudoise
Case postale 142 • 1814 La Tour-de-Peilz
ou par fax au: 021 312 67 14

Venoge

Pour traverser la Venoge entre Denges et Renges, les piétons et les cyclistes empruntaient une étroite passerelle horizontale, baptisée Pont rouge par ses usagers à cause de la couleur des balustrades. La rouille avait fini par envahir la peinture originelle, accompagnant la fusion de ce modeste ouvrage dans le paysage. Cette passerelle ne donnant sans doute plus les garanties sécuritaires conformes aux normes actuelles, elle a été récemment remplacée par un audacieux exercice d'architecture contemporaine.

Construit en dos d'âne, le nouveau pont est soutenu par des haubans en rayons, fixés à un immense arc en plein cintre incliné. L'objet est original, élégant et fonctionnel, mais son caractère exubérant peut laisser dubitatif quant à sa conformité avec le génie du lieu. Il y a une strophe apocryphe à ajouter au poème de Gilles...

Au vrai, le doute n'émeut guère les modernes sportifs, avec leurs VTT à fourche télescopique, leurs chaussures à

coussin d'air, leurs portables à écran multifonctions et sonnerie *fun*, leurs IPOD, MP3, leurs casques intergalactiques, leurs lunettes aérodynamiques qui les font ressembler à de prodigieux insectes: ce pont appartient à leur monde esthétique, et leur principale satisfaction est de retrouver un parcours interdit par six mois de travaux.

Au milieu du flux des athlètes du samedi, deux couples de personnes âgées au fort accent local commentent lentement la chose, avec des pauses entre chaque propos:

«– Mon Dieu, mon Dieu, mon Dieu, qu'est-ce qui leur a pris?

– On ne leur demandait pourtant pas de concurrencer le viaduc de Millau.

– Enfin, c'est toujours la Venoge qui coule dessous.»

Cette rassurante conclusion donna aux promeneurs l'impulsion nécessaire à la poursuite de leur balade.

J.-B. ROCHAT

Les Etats ne sont pas impuissants face à internet

Les nouvelles technologies de la communication permettent toutes sortes de choses bonnes ou mauvaises. Elles représentent un problème de taille pour l'Etat qui s'emploie à remplir sa tâche de garant de l'ordre public dans les nouveaux champs d'action ainsi créés. Nous voulons brièvement examiner quelques moyens techniques dont disposent les autorités pour réguler la téléphonie mobile et surtout internet, afin de montrer tout d'abord que la répression des abus est possible.

Dans un récent article de *La Nation*, nous évoquions le cas d'élèves transmettant à l'aide de leur téléphone portable des photos intimes d'eux-mêmes. Un cas plus grave vient de se produire dans une école en Suisse-allemande (*20 Minutes*, jeudi 21 juin 2007), où des élèves ont échangé des films de leurs «activités», certaines impliquant la contrainte. Ce n'est pas de gaîté de cœur que nous rappelons ces faits: il faut comprendre que les jeunes font cela parce qu'ils n'ont pas été élevés au respect de soi-même et des autres, autrement dit à la pureté, mais au contraire ont été «éduqués» par du matériel facilement accessible sur le web. Les parents et les Eglises, éventuellement certaines associations, ont la responsabilité de l'éducation des enfants. L'Etat, lui, peut intervenir au niveau technique pour les aider à préserver la jeunesse des influences néfastes.

Le Conseil des Etats a approuvé en avril une proposition du radical Rolf Schweizer visant à interdire totalement l'offre d'images ou de films X sur les réseaux de télécommunications. Le

Conseil national devrait suivre le mouvement (*24 heures*, 5 avril 2007). La proposition a pour but de protéger les jeunes, psychologiquement vulnérables à ces images selon les renseignements récoltés par M. Schweizer.

Cependant, une telle mesure ne prévient nullement les abus commis par des élèves mal éduqués mais bien équipés en matière de téléphone. Comme nous le disions dans notre précédent article, les écoles pourraient bannir de leur enceinte les portables équipés d'écrans photos, ou, si nécessaire, interdire tout simplement les téléphones portables.

Qu'en est-il des moyens techniques dont disposent les Etats pour empêcher les abus sur internet?

Nous avons signalé que plusieurs pays européens font régulièrement bloquer des sites racistes et néo-nazis.

En mars dernier, un épisode a montré que les moyens de blocage sont à la fois simples et médiocrement efficaces pour l'instant. Des internautes grecs ont placé sur *You Tube*, site donnant la possibilité à chacun de diffuser ses vidéos personnelles, un court film attaquant le fondateur de la Turquie moderne, Kemal Atatürk. Une cour d'Istanbul a réagi en ordonnant à Turk Telecom, le fournisseur d'accès national (privatisé), de retirer la vidéo. La compagnie a bloqué l'accès à l'entier du site depuis la Turquie. Néanmoins, elle se trouvait accessible sur de nombreux autres sites concurrents. Après quelques jours, la cour a abandonné l'interdiction suite aux demandes d'usagers turcs.

You Tube a également été bloqué au Brésil (pour empêcher la diffusion d'une vidéo diffamatoire à l'égard d'une personne privée) ainsi qu'en Thaïlande, suite au refus du site de retirer certaines images insultantes envers le roi de ce pays.

De telles mesures sont pratiquées de manière plus systématique en Iran. Le gouvernement de ce pays a par exemple bloqué plusieurs sites de type «réseau d'amis», c'est-à-dire qui permettent à leurs membres de retrouver des connaissances partout dans le monde, de laisser des messages, etc.

En Chine, pays qui abrite la plus grande population d'internautes au monde après les Etats-Unis, les autorités contrôlent étroitement le contenu du réseau national. A cet effet, un gigantesque «pare-feu» gouvernemental bloque de nombreux sites qui s'opposent aux lois et à la politique chinoises, selon le site spécialisé *pcin-pact.com*. «Sont donc visés les sites à caractère violent ou pornographique, ainsi que les sites dissidents qui contestent la politique générale du Parti.» Des logiciels permettant de contourner ce pare-feu apparaissent régulièrement sur le marché. Ces logiciels doivent être téléchargés depuis un site qui change régulièrement d'adresse pour éviter les filtres chinois¹. Ces derniers s'avèrent donc efficaces, puisqu'on essaie de les contourner.

Les pays réputés plus «libres» développent également des systèmes de contrôle. Au Royaume-Uni, une organisation privée s'occupe du blocage des sites. *L'Internet Watch Foundation* (IWF) reçoit les dénonciations des usa-

gers (notamment à propos de cas de pornographie infantile), puis remet une liste d'adresses à un service de British Telecom appelé *Cleanfeed*. Ce dernier en interdit l'accès à ses clients. D'autres fournisseurs d'accès ont également recours à ce service. Le gouvernement britannique ne s'en mêle apparemment pas, mais a demandé à tous les fournisseurs d'accès de mettre en place des systèmes de blocage pour la fin de l'année 2007.

Selon le journaliste du *Irish Times* dont nous tenons ces informations², ce système permettrait une censure beaucoup plus ciblée et plus discrète que celle qu'a tentée le gouvernement turc. Des pages et des documents précis pourraient être remplacés, comme si de rien n'était, par une «Page d'erreur». *Cleanfeed* suscite déjà des inquiétudes chez les défenseurs de la «liberté d'expression», ce qui renforce notre impression.

On le voit, les Etats ont les moyens de réprimer les nouveaux méfaits que permettent les nouvelles technologies de la communication. Cela ne signifie pas qu'une telle répression soit efficace ou souhaitable en toutes circonstances. Manier l'interdit est un art, surtout en politique. Mais on constatera que ces technologies n'abolissent la souveraineté des Etats que lorsque ceux-ci y consentent.

NICOLAS DE ARAUJO

¹ Voir «Chasse au pirate et au porno en Chine, fermetures de sites», sur www.pcinpact.com/lactu/news: référence 27557.

² «Turkish censor lacks others subtle touch», *The Irish Times*, 23 mars 2007.

Piqûres de rappel

La pensée réactionnaire ne se contente pas d'une existence souterraine, elle apparaît au grand jour, et pas seulement dans un bimensuel vaudois bien connu.

En 2002, un essai vindicatif de Daniel Lindenberg (*Rappel à l'ordre*) a fait connaître les nouveaux réactionnaires, parmi lesquels le regretté Philippe Muray. Quant aux anciens, ils ressuscitent. Une vague de rééditions entreprises par des maisons loin d'être confidentielles le prouve. La collection Bouquins chez Laffont publie les œuvres capitales de Joseph de Maistre en un fort volume. Le même éditeur donne au public les *Pensées sur la politique* d'Albert Thibaudet. Du même Thibaudet, on redécouvre l'importante critique littéraire chez Gallimard (*Réflexions sur la Littérature*, collection Quarto). *L'Histoire de France* de Jacques Bainville reparait en poche chez Tallandier tandis que son *Napoléon* revient chez Tel Gallimard, également en poche. A proprement parler, on ne peut considérer la philosophe Simone Weil comme réactionnaire; néanmoins, tout antidémocrate devrait lire ses péremptives *Notes sur la suppression générale des partis politiques* que les éditions Climats viennent de rééditer. Enfin, les Carnets de l'Herne nous permettent de lire *L'Ordre et le Désordre* de Charles Maurras, que le maître de l'Action française rédigea en 1948 alors qu'un procès inique l'avait jeté en prison en 1945¹.

Ce petit livre résume les principes politiques de l'Action française. On a beau connaître Maurras, on est ébahi par l'énergie, la fermeté et la confiance que dégage le style d'un homme âgé et injustement incarcéré. «Le désespoir est une sottise absolue en politique»: cette maxime de Maurras s'applique à lui-même en premier lieu. Bien qu'en fâ-

cheuse posture, il affirme, il argumente, il incite les Français à agir. Ne reniant rien, il approfondit et nuance sa pensée, guidé par le souci de la vérité et celui de coller au réel. «Une seule chose importe: le vrai»; tels sont les premiers mots du livre (p. 24). Les sots imaginent que Maurras, apôtre du nationalisme intégral, n'était qu'un «frileux», sourd au propre et au figuré, replié sur le particularisme français. Rien n'est plus faux.

Le point de départ de Maurras n'est pas la «terre qui ne ment pas». Il se porte d'entrée de jeu vers l'universel. Nourri d'humanités grecques et latines, il considère la plus vaste portion de terre incarnée dans une réalité politique. L'empire romain et la chrétienté furent de telles constructions, aujourd'hui en ruines. Maurras a conscience du caractère éphémère de toute chose, il ne s'accroche pas au passé comme un désespéré. Il lutte pour ce qui existe et promet de durer, car la durée est un critère de vérité. La nation, française en l'occurrence, existe: «La saine politique se subordonne à l'intérêt de la communauté politique réelle la plus étendue et la plus résistante (...) Nous disons réelle car il s'agit d'intérêts déjà existants».

Maurras a horreur de toute espèce d'irréalité, il abhorre l'idéal et l'impossible; en politique, il vise une forme pleine et incarnée, autrement dit la nation française dans sa perfection.

En 1948, comme en 2007, la nation demeure la réalité politique fondamentale; les confédérations, les alliances et les coalitions sont secondes, elles dépendent de l'existence de nations souveraines. Celles-ci vont-elles mourir? Si cela advient, les hommes subiront une grande perte.

Seulement il n'y a ni progrès constant, ni décadence inéluctable:

«L'historien, le critique, savent qu'une formule est interdite à quiconque interroge l'avenir: la formule *de plus en plus*. Elle n'est jamais vraie. Les choses ne se développent jamais que jusqu'à un certain point. Et à ce point, c'est tantôt un retour brusque, tantôt une dégression lente, tantôt une déviation qui peut être également insensible ou très prononcée» (p. 41). Il ne reste qu'à combattre pour que les nations nous accordent leurs bienfaits le plus longtemps possible. Par instinct, la part animale de l'homme cherche à faire durer ce qui lui cause du bien et du plaisir: «Ce qui dure est ce qui a réussi à vaincre le temps. La durée est le fruit des épreuves de l'expérience: grave indice du vrai et du bien» (p. 48). Cependant, ce n'est pas parce qu'un mode de penser est transmis de génération en génération qu'il est juste. L'intelligence critique prime sur l'instinct. Toute tradition n'est pas bonne à prendre. La démocratie, même devenue «traditionnelle» cent-cinquante ans après la Révolution, n'est pas un régime profitable à la France. Les principes révolutionnaires sont néfastes en eux-mêmes. Les idées libérales conduisent tôt ou tard au jacobinisme et à la guerre: «Nous voyons à quel point la douceâtrerie humanitaire est contiguë au sectarisme sanglant. J'en conclus qu'il faut éviter cette douceâtrerie. Je conclus que le meilleur moyen d'éviter 1793 sera toujours de s'opposer à 1789» (p. 83). Le mal et le faux aussi se répètent, eux aussi veulent s'imposer. L'intelligence et la volonté doivent leur faire obstacle.

La première des idées fausses est l'égalité. Sur ce point capital, Maurras est pourtant plus nuancé qu'on pourrait s'y attendre. L'égalité est parfois une fiction utile; il se peut que, en vue de la prospérité générale, en fonction des

temps, des lieux ou d'autres circonstances, il faille niveler les conditions, que l'égalité soit décrétée, à titre de moyen pour une fin plus haute. Il n'en demeure pas moins que seule l'inégalité est réelle; la science politique enseigne qu'elle est à la base de la vie sociale: «L'inégalité est un fait. L'égalité n'en est pas un. Il faut mettre de l'égalité en certains objets. Il ne faut pas en mettre en tout. Voilà l'essentiel de notre doctrine» (pp. 52 et 53), ou, de façon imagée: «Il faut de l'arsenic dans votre souricière, en mettez-vous en tartine sur votre pain?» (p. 52).

Voilà quelques vérités politiques que nous rappelle, parmi d'autres, *L'Ordre et le Désordre*. Nous ne dirions pas qu'elles ont mal vieilli.

JACQUES PERRIN

¹ A noter aussi l'étude d'un universitaire éminent, Antoine Compagnon, *les Antimodernes, de Joseph de Maistre à Roland Barthes*, NRF Gallimard, 2005, sans oublier la biographie de Charles Maurras, par Stéphane Giocanti, chez Flammarion, recensée dans nos colonnes par M. Daniel Laufer.

LA NATION

Rédacteur responsable:
Jean-Blaise Rochat

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

Imprimerie Beck, Lausanne

Sexologie chrétienne ?

Le numéro d'avril de *Bonne Nouvelle*, celui qui contenait l'entretien avec Jacques Neiryck dont il a été abondamment question dans ces colonnes, contenait aussi un article de M^{me} Réjane Marti, «sexologue et théologienne», intitulé «Sexe et religion, au-delà des tabous», qui ne fait pas honneur au «mensuel de l'Eglise protestante vaudoise».

L'article débute par une affirmation pour le moins surprenante: «La morale protestante est moins méfiante face au sexe que la morale catholique». On dit habituellement le contraire, les catholiques se moquant du «puritanisme» protestant hérité de la tradition augustinienne, les protestants se moquant du «laxisme» catholique attribué au côté latin ou à la possibilité de se confesser.

L'affirmation paradoxale de M^{me} Marti s'explique par une déclaration qu'elle fait quelques lignes plus bas: «J'aime la morale protestante qui nous parle de responsabilité personnelle, et non de dogmes auxquels il faut obéir». Sans s'arrêter sur la confusion qu'opère M^{me} Marti entre dogmes et commandements, ni sur le fait que ceux-ci ne suppriment pas la responsabilité mais au contraire l'augmentent, le lecteur comprend que le «protestantisme» de M^{me} Marti s'identifie en réalité au libéralisme théologique et n'a rien à voir avec l'orthodoxie protestante héritée des Réformateurs. L'article de M^{me} Marti doit faire se retourner dans leurs tombes autant Luther et Calvin que saint Augustin ou saint Paul.

Bien qu'elle affirme très justement que «le christianisme prône une sexualité de couple, dans la fidélité et la réciprocité», M^{me} Marti, inconséquente, «[s]e voi[t] mal interdire aux célibataires d'avoir une sexualité». De même, quant aux relations sexuelles avant le mariage, «la Bible ne permet pas de trancher, car elle ne parle presque pas du mariage. Le Cantique des cantiques vante l'amour charnel de deux êtres qui ne sont pas mariés». Si le Cantique des cantiques ne dit pas que le Bien-Aimé et la Bien-Aimée sont mariés, il ne dit pas non plus qu'ils ne le sont pas. En outre, la tradition chrétienne dans son ensemble voit dans le Cantique des cantiques une allégorie des Noces du Christ et de l'Eglise. Enfin, dire que la Bible ne permet pas de trancher la question des relations sexuelles hors mariage est une pure contrevérité: saint Paul condamne la fornication dans pas moins de six épîtres. Dans l'une d'elles, on lit par exemple: «Ceux qui ne peuvent pas vivre dans la continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que brûler» (1 Co 7: 9).

De même encore, au sujet de la masturbation – que M^{me} Marti préfère appeler «auto-érotisme»: «Dans le couple, les organes génitaux sont souvent considérés comme propriété du couple. L'auto-érotisme est alors mal perçu. Pourtant, c'est important, même au sein du couple. Je ne dis pas de ne faire que cela, mais [sexualité

bien ordonnée commence par soi-même]». Pourtant, saint Paul écrit: «Ce n'est pas la femme qui dispose de son corps, c'est son mari. De même ce n'est pas le mari qui dispose de son corps, c'est sa femme» (1 Co 7: 4). S'il ne faut pas en exagérer la gravité – que ce soit dans le cadre du mariage ou en-dehors –, la masturbation reste une pratique égoïste et stérile qu'il est inadmissible de banaliser et plus encore de promouvoir, puisqu'elle va précisément à l'encontre de la «sexualité de couple, dans la fidélité et la réciprocité» que prône le christianisme de l'aveu même de M^{me} Marti.

Enfin: «Les interdits, il n'y en a pas. La seule limite est une pratique à deux, vécue dans la fidélité et une parfaite réciprocité. Les relations à plusieurs n'entrent pas dans une vision chrétienne. Mais au sein du couple, presque tout est permis». Pourquoi ce «presque» si «la seule limite est une pratique à deux, vécue dans la fidélité et une parfaite réciprocité»? M^{me} Marti reculerait-elle devant les conséquences potentiellement effrayantes du principe purement formel de réciprocité? La réciprocité comme unique critère moral montre ici ses limites. Pour juger de la moralité de pratique orales ou anales – car c'est de cela qu'il s'agit¹ –, il faut faire intervenir un autre critère, celui de la finalité. Chaque organe a une fonction naturelle propre. Il ne faut pas la détourner, même – et surtout – dans le cadre du mariage, dont saint Paul dit expli-

citement qu'il est l'image de l'union du Christ et de l'Eglise (Eph. 5: 32). C'est pourquoi l'auteur de l'Epître aux Hébreux lance cette admonestation: «Que le lit conjugal soit exempt de souillures» (He 13: 4).

* * *

Nous éprouvons quotidiennement notre incapacité à être «parfaits comme [n]otre Père céleste est parfait» (Mat. 5: 48). Comme nous n'arrivons pas à nous tenir à la hauteur des exigences divines – dont le but n'est pas de nous brimer, mais de nous élever –, grande est alors la tentation d'abaisser celles-ci à notre niveau. Mais «malheur à ceux qui appellent le mal [bien], [...] car ils ont dédaigné la loi de l'Eternel des armées, et ils ont méprisé la parole du Saint d'Israël» (Isaïe 5: 20 et 24). La malédiction du Seigneur vise en premier lieu les personnes qui exercent une autorité dans l'Eglise, car la fonction de l'autorité est de parfaire ceux sur qui elle s'exerce, non de les maintenir dans l'imperfection ou, pire, de les y enfoncer.

Plutôt que d'abaisser les exigences divines, reconnaissons loyalement nos insuffisances et remettons-les au Christ, la source inépuisable du pardon.

DENIS RAMELET

¹ Malgré l'intention proclamée dans le titre de l'article d'aller «au-delà des tabous», M^{me} Marti semble répugner à désigner précisément ce qu'elle a en tête, préférant parler vaguement de «pratique[s]».

Revue de presse

Le double mandat

La candidature du syndic de Lausanne au Conseil national incite Mme Chantal Tauxe («Vive les cumulards», *L'Hebdo* du 28 juin) à reposer le problème du double mandat accordé à certains politiciens. Retenons ces propos pertinents sur l'absence obligée des conseillers d'Etat aux Chambres fédérales:

[...] Les cantons ont pour la plupart interdit à leurs élus de siéger à Berne. Sous prétexte de contraindre les ministres cantonaux à mieux gérer les affaires internes, on a peut-être fait une bêtise. Le manque de contacts fluides entre la Berne fédérale et les cantons ont conduit ceux-ci à multiplier les instances de concertation et à louer une maison dans la capitale pour la preuve d'un manque.

Il n'est pas interdit de penser que la troisième voie CFF Lausanne-Genève serait déjà en construction si les conseillers d'Etat vaudois ne s'étaient pas vu interdire, par la nouvelle Constitution, les portes du Parlement. Car la disparition des doubles mandats est aussi à l'origine de l'affaiblissement de la députation romande à Berne.[...]

La représentation normale des Cantons à Berne est le Conseil des Etats. Ne serait-il pas nécessaire qu'un conseiller d'Etat au moins siège à la Chambre des Cantons? Encore une décision malheureuse de la Constitution vaudoise qu'il faudrait déjà corriger.

E. J.

Communes : fusions imposées?

A propos de l'initiative des socialistes vaudois visant à contraindre les petites communes à fusionner, Michel Pont écrit dans *24 heures* du 19 juin: «[...] La révolution qu'ils proposent a l'immense mérite de rouvrir un chantier menacé d'enlisement... Evidemment, la

possibilité de contraindre à terme les communes à fusionner va provoquer de sérieuses crispations parmi les syndicats concernés[...] Le débat sur les fusions est souvent une affaire de municipaux et de syndicats. En appelant les Vaudois à trancher, les socialistes permettront au canton d'y voir enfin plus clair.»

Le député Joseph Zisyadis est moins enthousiaste, qui affirme dans son blog publié par *24 heures* du lendemain: «[...] La gauche en général a un problème avec la résolution des problèmes (sic). Prenons la proposition socialiste sur les communes[...] Réaliser à l'aide de la carotte et du bâton ne fait que renforcer la tentation autoritaire. On ne gagnera pas le remodelage avec des recettes technocratiques sans y mettre âme, sens et pouvoir citoyen.»

Le diable porte pierre.

Ph. R.

Usine à gaz

La Constitution vaudoise dispose, à son article 85 alinéa 2: «L'Etat met en place une commission des jeunes.»

La conseillère d'Etat Lyon s'est donc mise au travail et vient de présenter son projet de politique pour la jeunesse. Citée par *24 heures* du 28 juin, elle affirme: «[ce projet] doit aller beaucoup plus loin pour que l'on puisse identifier les points peut-être trop avant-gardistes.»

24 heures poursuit: «C'est un projet ambitieux, voire utopique... Si le Grand Conseil donne son aval, communes, canton et gouvernement devront compter avec ces messieurs dames les jeunes[...] Le projet prévoit donc de leur donner la parole par le biais d'une commission cantonale des jeunes composée de deux chambres: un Conseil des enfants (0 à 12 ans) et un Conseil des jeunes âgés de 12 à 25 ans, tous deux gérés par ces derniers. En parallèle, une Chambre de professionnels de

l'éducation (probable embryon d'un futur état-major à plein temps, – réd.) pourrait, tout comme la commission, faire des propositions au Conseil d'Etat ou au Grand Conseil sur les thématiques qui ont trait à la jeunesse.»

L'article cité nous apprend en outre que le budget actuel de 350 000 francs serait porté à 800 000 francs par année

pour le subventionnement des projets, la mise en place d'un «répondant cantonal», et les frais de fonctionnement.

L'idéologie n'a pas changé, les vaches grasses sont de retour et une boursouffle supplémentaire d'un département déjà pléthorique est programmée. Halte!

Ph. R.

Le Coin du Ronchon

Le retour des notes

Dans le registre «c'est bientôt les élections, je dois faire parler de moi», quelques parlementaires fédéraux ont réussi à convaincre quelques mélomanes non avertis de lancer une initiative populaire demandant à la Confédération d'encourager la formation musicale.

Toutes les initiatives qui visent à donner de nouvelles compétences à la Confédération utilisent le verbe «encourager», le complément d'objet direct étant laissé aux choix des initiants. Il reste d'ailleurs encore de nombreux domaines non exploités dont on nous dira un jour que «personne n'en conteste l'importance»: il faudrait encourager les dimanches ensoleillés, les pains au chocolat, les stylos à quatre couleurs, les chaussettes noires inusables, l'artisanat ukrainien, la détection précoce des tsunamis sur le lac de Joux, la lecture de *La Nation*... Cette fois-ci, c'est tombé sur la formation musicale.

Le texte de l'initiative en question utilise toutes les ficelles habituelles du marketing politique fédéral: *La Confédération et les cantons* (on fait croire qu'on reste fédéraliste) *encouragent* (euphémisme habituel pour dire: régendent, contrôlent et subventionnent) *la*

formation musicale («formation» est un mot sacré qui paralyse et aveugle vos adversaires, et l'adjectif «musical» évoque encore, parfois, un sentiment de douceur mélodieuse), *en particulier des enfants et des jeunes* (très bon ça, coco: tout le monde aime les enfants et les jeunes, c'est le monde de demain, hein!), *La Confédération fixe les principes de l'enseignement de la musique à l'école* (nécessaire pour que la nuée des fonctionnaires puisse se mettre au travail et légiférer enfin; on frémit à l'idée que la musique n'est actuellement pas enseignée partout de la même manière!), *de l'accès de la jeunesse aux activités musicales* (des concerts de rap financés par nos impôts) *et de la promotion des musiciens doués* (un petit appel du pied aux électeurs élitistes; les gens normaux n'ont généralement pas l'idée de promouvoir des musiciens peu doués; gageons pourtant que c'est ce qui va se passer...).

Le paradoxe de toute cette affaire est qu'on va voir de nombreux politiciens de gauche ou apparentés soutenir avec ferveur une initiative qui ne demande au fond rien d'autre que le retour des notes à l'école.

LE RONCHON